

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/068

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Question N°2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-neuf septembre deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR
F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ;
A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD

Secrétaire : R. GRENOUILLET

OBJET : HLM LE MAZA : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU HLM AUPRÈS DE L'ODHAC

Monsieur André RAVET, Adjoint au Maire en charge des finances donne lecture à l'assemblée délibérante de la notice descriptive envoyée conjointement à la convocation, portant sur le dossier d'acquisition immobilière par la commune, du HLM le Maza, appartenant à l'ODHAC (*notice figurant en annexe*).

L'acquisition immobilière porte sur l'ensemble immobilier appartenant à l'ODHAC situé place du Maza avec le descriptif succinct suivant :

- Grand immeuble type HLM datant de 1971 composé de 4 niveaux en plus du rez-de-chaussée.
- Capacité de 18 appartements répartis en T2, T3 et T4 + 5 garages
- Espaces verts et espaces de stationnement attenants
- Références cadastrales : B 1041 de 2427m² ; B 1039 de 353 m² ; B977 de 70 m² ; B 975 de 6m² ; B 979 de 263 m² ; B 1043 de 414 m²
- Prix d'acquisition (hors frais annexes) : 200 000€ net
- Mode d'acquisition : acte notarié, notaire au choix de l'acquéreur.

La note descriptive détaille par ailleurs le projet de la municipalité qui est associé à cette acquisition immobilière en ce sens que, la commune souhaite réaliser cet achat pour permettre par la suite la remise en location des 18 logements actuels.

Il précise les principaux axes du mode de gestion qui est souhaité en soulignant que le sujet sera soumis au vote lors d'un conseil ultérieur, une fois que tous les éléments seront approfondis.

La décision portera donc uniquement sur l'acquisition immobilière.

A la demande de 7 conseillers présents dans l'assemblée (soit plus d'1/3), le vote sera réalisé à bulletin secret.

Vu l'avis des domaines rendu le 01 août 2024 sur l'acquisition immobilière

Vu la notice descriptive présentée en assemblée,

Vu les diagnostics techniques produits par l'office ODHAC

Après délibérations, et vote à bulletins secrets, il est procédé au dépouillement, Le Conseil Municipal, à **8 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE**, soit la majorité absolue des suffrages :

APPROUVE le projet d'acquisition immobilière du HLM le Maza auprès de l'ODHAC pour le somme de 200 000€ hors frais annexes.

DÉSIGNE Maître LORIOT CHEYRON, Notaire à Vayres pour accomplir l'opération d'acquisition pour le compte et au frais de la commune,

.... /

NOTE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024, au chapitre 21

RENVOIE à un conseil municipal ultérieur, les décisions d'amortir ou non le bien immobilier et l'opportunité de créer un budget annexe pour la gestion de cette mission.

AUTORISE le Maire à faire toute diligence nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré à CUSSAC

Le 25 septembre 2024

Le Maire
Dominique CHAMBON

Affichée le : 30/09/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 30/09/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240925-202406_2024068-DE
Reçu le 30/09/2024